Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 13/10/2026 à 12h15
Réference de l'AR : 051-215106022-20261001-DEL68_2026-DE

Ville de
VITRY-LE-FRANÇOIS
République française, département de la Marne

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 1ER OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, **le 1er octobre à 18 heures 00**, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans le Salon François 1er de l'Hôtel de Ville de Vitry-le-François, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIRGODIN, Maire suite à la convocation faite le 25 septembre 2026 conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et affichée à la porte de l'Hôtel de Ville, le même jour.

Étaient présents : M. MIRGODIN, Mme MUNSTER, M. GONTHIER, Mme HUILLET, M. BLONDEAU, Mme OFLAZOGLU, MM. LEVASSEUR, BOURA, Mme GUÉRINOT (jusqu'à 19h47), M. GRANDHOMME, Mme THOMAZÉ, M. MARQUET, Mme MOREAU, M. VIGNEAU, Mme BOBLIQUE, M. HOUDAYER, Mme CAILLAU, M. JOURNAUX, Mme BLAND, M. BIARD, Mme HAYANE, M. ANWAR (à partir de 18h04), Mme MANCEAU, M. LAHROU, Mme BUSSENOT, M. SABOURDY, Mme BUCHHEIT, MM. TRIOLET, VILARD, ROCH (jusqu'à 19h15), Mme JÉRÔME, M. SIMONNOT (à partir de 18h13).

Excusée : Mme BLOND.

3 pouvoirs sont déposés sur le bureau de Monsieur le Maire :

- ✓ Mme BLOND donne pouvoir à Mme BOBLIQUE ;
- ✓ M. ROCH donne pouvoir à Mme JÉRÔME (à partir de 19h15) ;
- ✓ Mme GUÉRINOT donne pouvoir à M. GONTHIER (à partir de 19h47).

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre BLONDEAU.

- N°68 -

URBANISME

ACQUISITION D'UNE EMPRISE D'ENVIRON 1 460 M² À DÉTACHER DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION BC 27 SISE LES PETITES INDES À VITRY-LE-FRANÇOIS

Rapporteur : Madame Betty CAILLAU

La Ville de Vitry-le-François étudie la possibilité de valoriser et aménager le secteur situé dans le prolongement de la salle du Manège et du gymnase des Indes entre le centre aquatique et les bords de Marne avec la création d'une aire de camping-car et autres aménagements afin que les habitants et les touristes s'approprient cet espace.

Dans le cadre de ce projet, la collectivité a pris contact avec Madame Carla PINTO FERNANDES et Monsieur Miguel DIAS RIBEIRO qui viennent d'acquérir la propriété sise 1 rue du Bas Village afin de leur acheter une emprise d'environ 1 460 m², classée en zones N (zone naturelle) et UG (zone destinée aux équipements éducatifs, sportifs et de loisirs) du Plan Local d'Urbanisme de Vitry-le-François, conformément au plan ci-joint. En effet, ce terrain situé en bordure de la Marne dans le prolongement du centre aquatique et de ses abords a vocation à intégrer ce secteur dédié aux équipements publics.

Cette emprise est à détacher de la parcelle cadastrée section BC n°27 sise les Petites Indes à Vitry-le-François, propriété de Madame Carla PINTO FERNANDES et Monsieur Miguel DIAS RIBEIRO.

Après négociation, le prix de vente a été fixé à 11.000,00 €. Par ailleurs, dans le cadre d'aménagements futurs de ce secteur, la Ville de Vitry-le-François s'engage à conserver une bande végétalisée de 5 mètres de largeur le long de la propriété de Madame Carla PINTO FERNANDES et Monsieur Miguel DIAS RIBEIRO.

L'intervention d'un géomètre sera nécessaire en vue de procéder à une division parcellaire. Les frais liés à cette mission ainsi que les frais de notaire seront pris en charge par la collectivité.

Vu le Code général des collectivités territoriales, **Vu** l'avis favorable du Bureau municipal,

Vu l'avis favorable de la Commission finances,

Je vous demande, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

1°/ **APPROUVER** l'acquisition d'une emprise d'environ 1 460 m² (surface à parfaire ou à diminuer par un géomètre) à prélever dans la parcelle cadastrée section BC 27 à Madame Carla PINTO FERNANDES et Monsieur Miguel DIAS RIBEIRO, domiciliés 1 rue du Bas Village à Vitry-le-François, ou tout vendeur qui s'y substituerait, dans les conditions énoncées ci-dessus ;

2°/ **AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir et, d'une manière générale, tous les documents se rapportant à cette affaire ;

3°/ **DIRE** que les dépenses engendrées seront imputées au(x) budget(s) correspondant(s).

La délibération est adoptée
à l'unanimité des membres
du Conseil Municipal.

Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre BLONDEAU

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,
Sébastien MIRGODIN

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la transmission en Sous-Préfecture le 13 OCT. 2026
et de la publication le
ou de la notification du 15 OCT. 2026

Pour le Maire,
par délégation,
Le Directeur général des services,
Sébastien DIART

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 13/10/2026 à 12h15
Référence de l'AR : 051-215106022-20261001-DEL68_2026-DE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
MARNE

Commune :
VITRY LE FRANCOIS

Section : BC
Feuille : 000 BC 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 03/08/2026
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF MARNE
Cité administrative Tirlet 51036
51036 Chalons en Champagne cedex
tél. 03-29-68-60-36 -fax
sdif.chalons-en-champagne@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

